

et à la diversification de vos économies et qui servira également au renforcement et à l'assainissement de la nôtre.

Il nous faut d'abord, comme l'indique le Protocole, identifier les secteurs où il vous semble que des investissements et des transferts technologiques sont souhaitables et nécessaires et pour lesquels nous avons les compétences voulues. Les modalités prévues permettront éventuellement des communications et des contacts directs entre le secteur privé du Canada et les futurs utilisateurs au sein du CARICOM, objectif que nous partageons. C'est précisément parce qu'il appartient à notre secteur privé d'entreprendre éventuellement la coopération industrielle prévue par l'Accord que je suis également accompagné aujourd'hui de dirigeants d'un certain nombre d'entreprises canadiennes qui oeuvrent dans les domaines des finances, de la fabrication, de la transformation alimentaire et autres.

Les entreprises canadiennes ne sont évidemment pas inconnues dans les Antilles. Plusieurs sociétés représentées ici aujourd'hui sont bien implantées dans la région depuis fort longtemps. Si nous réussissons toutefois à promouvoir cette coopération industrielle à laquelle nous aspirons, nous pouvons facilement envisager pour l'avenir toute une gamme de nouvelles activités dans la région, réalisées conjointement par des intérêts canadiens et antillais du CARICOM. L'agriculture, les pêches, la petite industrie manufacturière comme la fabrication d'éléments de mobilier et de construction, le commerce, les activités financières et les autres industries de services offrent certainement de telles possibilités de coopération si les gouvernements des deux parties créent les conditions qui amèneront l'entreprise privée canadienne à penser qu'une telle coopération industrielle avec les Antilles est attrayante et profitable à tous.

Au Canada, nous préparons déjà des politiques de développement économique adaptées aux années 80. Nous le faisons non seulement pour nous adapter à la difficile conjoncture économique internationale des dernières années, mais plutôt parce que nous sommes nous aussi conscients d'un déplacement des rapports de concurrence à l'échelle mondiale. Il nous faut donc nous doter de nouvelles stratégies si nous voulons connaître une croissance économique satisfaisante et stable au cours de la prochaine décennie, et je considère le nouvel Accord comme l'un des mécanismes dont nous avons besoin pour affronter les défis commerciaux qui s'annoncent toujours plus difficiles dans les années 80.

Vous êtes vous-mêmes plus précis dans vos plans de développement. Aussi devrions-nous unir nos efforts pour que cet Accord soit mis en application le plus tôt possible. A cette fin, je propose à mes collègues du CARICOM que la première réunion du Comité conjoint prévu dans l'Accord se tienne au Canada au cours des deux prochains mois, de façon qu'il puisse commencer à recenser les secteurs et les possibilités d'une éventuelle coopération industrielle. Il serait à espérer que le Comité se réunisse à nouveau dans les 12 prochains mois par exemple, peut-être cette fois au niveau ministériel, afin de fournir l'élan nécessaire à la poursuite de projets coopératifs inspirés par l'Accord.